



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 37
3e trimestre 2011

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat

SOMMAIRE

- Régional : Le Conseil Régional en visite sur les héliportages en alpages
- Régional : Vers une mise à jour des références phytoécologiques préalpines
- Alpes-de-Haute-Provence : valorisation des plaquettes de pin sylvestre et pastoralisme, une alliance intéressante ?
- Alpes-de-Haute-Provence : les besoins en équipements pastoraux ne faiblissent pas !
- Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : l'hélico fait un sacré boulot !
- Les Hautes-Alpes, un haut lieu agri-environnemental
- Bouches-du-Rhône : les premiers contrats MAET DFCI
- Var : diagnostics de vulnérabilité sur le camp militaire de Canjuers
- Problèmes de réception de cette lettre ?

À retenir

Mardi 27 septembre 2011

ASSEMBLEE GENERALE DU CERPAM

Sa matinée technique se tiendra sur la commune de Mimet, dans les Bouches du Rhône, sur le thème

« Des chèvres et des forêts : une nouvelle histoire a commencé »

dans le cadre des travaux conduits par le Réseau caprin pastoral méditerranéen (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse) sur la valorisation des parcours, cofinancés par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Feader.

Régional : Le Conseil Régional en visite sur les héliportages en alpages

Météo idéale en cette journée du 28 juin 2011 dans la vallée de l'Ubaye pour la campagne annuelle d'héliportages de sel et matériaux en alpages sans accès carrossable. L'opération recevait le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur qui lui apporte avec constance son soutien financier depuis maintenant plus de 30 ans. Pour en apprécier l'organisation et la portée, pas moins de trois élus régionaux étaient présents : M. Jean-Louis Joseph, vice-président délégué à l'agriculture et aux finances, M. Christophe Castaner, vice-président délégué à l'emploi et l'économie, et Mme Colette Charriau, élue des Alpes de Haute Provence. Ils étaient accompagnés par Mme Mireille Pile, directrice de l'agriculture et du développement rural, M. Salim Bacha, chargé de mission élevage et pastoralisme et par le service communication de la Région. Cette délégation était accueillie par MM. Lucien Gilly, maire de la commune de Jausiers et conseiller général, Francis Solda, président du CERPAM, André Pinatel, président de la Chambre régionale d'Agriculture, et Kacem Boussouar, président de la Maison régionale de l'Élevage. S'est également associé M. Jean-Claude Michel, conseiller général du canton du Lauzet.



Après la participation aux chantiers d'héliportages, était organisée une réception conviviale en pleine montagne, au lac des Sagnes, sur Jausiers. La délégation du Conseil régional y a rencontré les éleveurs responsables et membres des groupements pastoraux utilisateurs des alpages de la

commune, ainsi que les médias régionaux de la presse et de la télévision. Le lieu idéal pour rappeler que l'opération d'héliportages, réalisée chaque année en début de la saison d'estive, est pleinement inscrite dans les temps forts qui rythment les activités pastorales de la région. Elle est organisée par la Chambre d'Agriculture pour les Alpes Maritimes, par le CERPAM pour les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes. Pour ces deux derniers départements, elle représente annuellement une dizaine de jours de travaux aériens, pour 400 rotations effectuées et 220 alpages desservis, à destination prioritairement des éleveurs et, en complément, des communes, des parcs nationaux et régionaux, de l'ONF, de refuges ou encore d'associations de sauvegarde du patrimoine bâti montagnard. Pour ces mêmes deux départements, elle mobilise en conséquence un budget de près de 96 000 € par an ; l'aide de la Région en couvre 40 %, le solde étant pris en charge par les utilisateurs, selon un principe d'optimisation et de mutualisation des coûts en vigueur depuis l'origine.

Les élus ont souligné l'attachement du Conseil régional à cette opération d'héliportages, par l'amélioration considérable qu'elle apporte aux conditions de vie et de travail en alpages en assurant le ravitaillement de base pour la saison d'estive comme l'acheminement des matériaux nécessaires aux petits travaux d'entretien des cabanes pastorales et autres équipements.

Pour en savoir plus : secretariat@cerpam.fr

Régional : Vers une mise à jour des références phytoécologiques préalpines

Dans le cadre du programme « Aléas climatiques », un séminaire de terrain a réuni l'équipe du CERPAM le 7 juin 2011 dans les montagnes du Verdon sur la commune de La Palud. Malgré le temps incertain et de petites ondées, cette tournée a permis de recaler les références pastorales des principaux types de milieux

préalpins utilisés par les troupeaux : pelouses sèches, pelouses sur sol profond, landes et pelouses à grosses graminées d'adret, landes à aphyllante, et jusqu'à la rare lande à genêt de Villars ! Outre un réel rafraîchissement des connaissances de chacun en botanique pastorale, cette journée d'échanges a permis de mieux définir les « types pastoraux » et leurs utilisations par les troupeaux, de réfléchir ensemble à l'impact des aléas climatiques sur la ressource et sa gestion, enfin de préciser les indicateurs de bon état pastoral ou de dégradation. Ce séminaire de terrain, faisant suite à une journée équivalente qui s'était déroulée en alpages en 2010, représente ainsi une étape vers une utile mise à jour du « *Guide pastoral* » dont l'édition remonte à 1996.

Pour en savoir plus : lgarde@cerpam.fr

Alpes-de-Haute-Provence : valorisation des plaquettes de pin sylvestre et pastoralisme, une alliance intéressante ?

Imaginez des pins sylvestres, enlevés de la base au sommet pour un broyage intégral en bord de piste, sans houppiers ni autre rémanents, pas de broyage à faire, une pelouse quasi intacte ; beaucoup d'herbe quelques mois seulement après et les brebis dedans...Pas d'explosion de ronces ou autres épineux sur un broyat avant la réinstallation de l'herbe. Le rêve pour tout bon berger ou pastoraliste ? La plaquette serait-elle l'avenir pour les débroussailllements pastoraux de pins sylvestres ?



A Fontmartine, sur la commune de la Rochegiron, territoire à la fois d'une association syndicale libre de propriétaires et d'une unité pastorale semi-boisée. Ce type de travail a été réalisé pour combiner plusieurs enjeux : exploitation forestière (hêtres et pins), restauration de pelouses à brome (intérêt pastoral et écologique), restauration de trouées (intérêt paysager, DFCI et pastoral sous forme de zones de récupération pour le troupeau).

Si le changement sur le terrain est remarquable, il reste à établir le bilan économique précis de l'opération pour voir si l'exploitant forestier pourra reproduire ce type de chantier. Heureusement, la filière plaquette est étudiée de près par de nombreux partenaires. Si la rentabilité n'est pas encore acquise, est-il envisageable de réemployer des crédits alloués à la DFCI ou au débroussaillage pastoral, notamment dans certains peuplements malvenants ? Il faudrait alors décroisonner les sources de financements et établir des synergies profitables au milieu naturel et présentes de tous temps dans l'économie méditerranéenne. La charte forestière, cadre de cette remise en valeur globale, pourrait devenir le vecteur de cette nouvelle économie associant étroitement des filières jusqu'ici traitées séparément. A suivre donc.

Pour en savoir plus : bbeylier@cerpam.fr

Alpes-de-Haute-Provence : les besoins en équipements pastoraux ne faiblissent pas !

En 2004, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, en collaboration avec les organismes techniques dont le CERPAM, a élaboré un document identifiant les besoins en équipements pastoraux. Elle soulignait un retard notable : nombre insuffisant de cabanes, mauvais état ou inconfort de celles-ci, problèmes pour abreuver les troupeaux, absence de matériel de contention et de tri. Ces carences étaient bien souvent dues aux problèmes fonciers. La DDAF estimait alors à plus de 9 millions d'euros le montant de

travaux nécessaire pour parvenir à une remise à niveau, auxquels s'ajoutent les besoins spécifiques d'investissements liés à la pression des loups (notamment des nouvelles cabanes). Si le berger est le premier bénéficiaire de ces équipements, c'est aussi la gestion pastorale qui s'en voit améliorée : un impluvium sur une montagne sans eau économise de longs trajets au troupeau pour s'abreuver à une source lointaine, évitant fatigue aux animaux et dégradations sur le milieu naturel ; une clôture bien placée permet de parer efficacement la limite d'un quartier... Investir dans des équipements, c'est investir pour les conditions de travail du berger, la gestion de son alpage et les performances de ses bêtes.

Conformément aux prévisions, dans le département, les demandes en équipements ne sont pas près de faiblir ! En 2011, ce sont encore 31 dossiers qui ont été présentés aux financeurs (Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, complétés par des fonds européens du FEADER) pour la réalisation de 40 projets. Les Groupements pastoraux demeurent très actifs puisqu'ils ont monté près des deux tiers des dossiers (18), devant les Communes (8 dossiers), et les ASL ou AFP (5 dossiers). S'agissant du type d'équipement, ceux relatifs à l'abreuvement des troupeaux (abreuvoirs, citernes, pompes, impluvium...) sont les plus nombreux (12 projets), devant les équipements de cabanes (électricité et réfrigérateur photovoltaïques, amenée d'eau..., 8 projets), les restaurations de cabanes pour les rendre vivables (toiture, plancher, isolation, enduits..., 7 projets), les réfections d'accès (passerelles, réfection de pistes... , 4 projets), *ex aequo* avec les projets de clôtures, puis les constructions de cabanes neuves (3 projets), et enfin les parcs de tri et de contention (2 projets).

Pour en savoir plus : dbaron@cerpam.fr et sgole@cerpam.fr

Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : l'hélico fait un sacré boulot !

La saison d'estive a commencé. Comme chaque année, il faut acheminer sel, vivres et matériels tout là-haut. Nombre de nos alpages n'étant pas desservis par des pistes, et les ânes n'ayant pas une force de transport illimitée, c'est comme d'habitude, depuis maintenant plus de trente ans, l'hélicoptère qui fait le gros du travail dans une opération organisée par le CERPAM et financée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les utilisateurs sont maintenant bien habitués à cette opération ; les charges sont transportées par big-bag (conteneurs souples) agréées pour le vol, garantissant un bon déroulement de l'opération... et la sécurité du pilote.

Pour les Alpes-de-Haute-Provence, 228 rotations ont permis de monter plus de 110 tonnes de sel, vivres et matériels, sur 138 alpages. Un phénomène s'accroît d'année en année : une augmentation des rotations liées à la mise en œuvre des moyens de protection contre la prédation : matériel de clôtures pour réaliser des parcs de nuit et de protection, et des sacs de croquettes de plus en plus nombreux pour assurer l'alimentation des chiens « patous » au solide appétit. On estime à environ 18 tonnes les croquettes destinées aux chiens de protection des troupeaux transportées cette année !

Pour les Hautes-Alpes, un peu plus de 20 h de vol ont permis, selon un circuit bien défini à travers tout le département, de desservir un ou plusieurs points sur 87 alpages gérés par des groupements pastoraux et des éleveurs individuels. La mission a inclus aussi la réparation de 2 relais radios bien utiles aux éleveurs et bergers, le relais de la Font-Sainte dans le Queyras, et celui de Parières dans le Valgaudemar

Pour en savoir plus : dbaron@cerpam.fr et asilhol@cerpam.fr

Les Hautes-Alpes, un haut lieu agri-environnemental

Depuis leurs créations, le CERPAM et ses partenaires environnementaux se sont largement mobilisés avec les éleveurs et les bergers pour la mise en place de Mesures Agro-Environnementales sur les alpages du département. Actuellement, 92 alpages ont un contrat dans le département, allant de la petite estive individuelle de 90 ha à la grande estive collective de plus de 2000 ha. Les principaux engagements pris, dans le cadre de ces contrats, peuvent porter sur la protection d'espèces comme l'emblématique tétras-lyre ou la gestion fine de la ressource avec un souci constant de maintien de la diversité floristique. Mais la souplesse apportée par les MAE territorialisées depuis 2007 permet aussi d'agir sur des objectifs très variés et étudiés au cas par cas pour chaque demandeur.



Cet outil de gestion des espaces, des espèces et de la ressource est bien évidemment construit et discuté en partenariat très étroit avec les acteurs environnementaux et territoriaux, les éleveurs et les bergers pour que les objectifs soient partagés. Cette démarche est une des garanties de la pérennité de nos actions agro-environnementales.

Pour en savoir plus : svieux@cerpam.fr

Bouches-du-Rhône : les premiers contrats MAET DFCI

La dernière-née des MAE DFCI de la région, intitulée « Entretien des aménagements DFCI et diminution de la combustibilité par le pâturage dans les Bouches-du-Rhône » vient de voir le jour. Cette mesure est similaire à celle mise en place dans le Vaucluse en 2009 : elle porte sur la réalisation d'un plan de gestion et son application pendant la durée du contrat, en concertation avec le gestionnaire DFCI. Elle présente la même maquette de financement : 30% apporté par le Conseil général, 30% par le Conseil régional et 40% par le Feader. Le CERPAM en est l'opérateur. La mesure est éligible sur la quasi intégralité des massifs... à l'exception des zones Natura 2000 : perte de cohérence territoriale imposée par certaines logiques administratives ! Elle est le fruit d'une démarche de près de deux ans visant l'élaboration du projet agro-environnemental en collaboration avec la quinzaine de maîtres d'ouvrage DFCI concernés, les financeurs et service de l'État, enfin une validation en CRAE en 2010 puis 2011.

Cette MAET a abouti à l'engagement des 6 premiers contrats en mai 2011, dont les objectifs sont de renforcer l'efficacité des ouvrages DFCI, de diminuer les coûts d'entretien en entretenant les zones de travaux et en diminuant la fréquence d'entretien des ouvrages, et d'apporter une amélioration qualitative par rapport aux modes classiques d'entretien, l'impact annuel à la fois sur l'herbe et les ligneux créant une hétérogénéité défavorable à la propagation du feu et constituant un mode de gestion plus écologique. Ces 6 contrats concernent 2 éleveurs caprins laitiers, 2 éleveurs de taureaux espagnols et 2 installations ovines. Les surfaces concernées sont privées et communales. Environ 90 ha de zones stratégiques, complétés par près de 340 ha de zones de renfort pastoral, ont été engagés. Une cellule de pilotage, réunissant financeurs, services instructeurs de l'État et gestionnaires DFCI concernés, s'est réunie le 27 avril dernier pour examiner le contenu

de la mesure et les différents dossiers engagés. Dès l'automne prochain, la préparation de la prochaine série de dossiers pour le printemps 2012 débutera...

Pour en savoir plus : sdebit@cerpam.fr

Var : diagnostics de vulnérabilité sur le camp militaire de Canjuers

Le CERPAM a présenté le 8 avril 2011 lors du Comité Loup départemental les résultats des premiers diagnostics de vulnérabilité réalisés dans le Canjuers. En effet, la recrudescence des attaques de loups depuis 2009 a conduit les éleveurs à demander ces diagnostics pour envisager la réalisation d'équipements pastoraux et modifier la gestion pastorale, dans l'objectif de réduire l'impact de la prédation sur les troupeaux. Les quatre diagnostics réalisés concernent 10 exploitations, regroupées en 3 groupements pastoraux, sur une surface pastorale de 15 000 ha (environ 50 % de la surface pastorale du camp militaire). Ces études mettent en évidence l'extrême vulnérabilité des systèmes d'élevage liée à une mise en reproduction en plein air et à la présence de nombreux lots d'animaux disséminés sur l'ensemble du territoire pastoral en toute saison. La pratique dominante d'une conduite du pâturage en lâcher dirigé et des couchades libres en milieu souvent fermé explique également l'importance des attaques. L'activité militaire en plein accroissement a été prise en compte afin de permettre une bonne compatibilité entre les mesures proposées et les contraintes liées aux manœuvres.



Les préconisations comprennent l'abandon du pâturage de certains secteurs pendant la période hivernale et le repli en bâtiments d'élevage (à construire), le remplacement de la pratique du lâcher-dirigé par celle du gardiennage (à financer) et la mise en place de parcs de regroupement nocturne. La construction de parcs d'appui au gardiennage et de parcs de pâturage doit permettre le pâturage nocturne pendant l'été et maintenir l'utilisation de secteurs trop embroussaillés qui ne permettent pas le gardiennage. D'importants travaux d'ouverture de milieux (coupes de bois, débroussaillage, feu dirigé) sont nécessaires pour faciliter le travail des chiens de protection dans les secteurs les plus sensibles. Le Préfet du Var, qui présidait le comité, a demandé à ses services la mise en œuvre rapide de ces prescriptions avec les éleveurs, l'ONF et l'Autorité militaire. Ce plan d'action, nécessitant un lourd investissement estimé à près de 90 000 € par exploitation, va bouleverser les pratiques pastorales des éleveurs. Les éleveurs prêts à s'engager dans cette voie ont néanmoins fait remarquer les limites de ces mesures : le report des attaques sur les troupeaux des éleveurs voisins qui ne sont pas encore affectés par la prédation et les facultés d'adaptation rapide des loups. Ils souhaitent que des actions de régulation soient mises en œuvre en parallèle aux efforts conséquents qu'ils ont engagés.

Pour en savoir plus : pthavaud@cerpam.fr

Problèmes de réception de cette lettre ?

*Pour plus de renseignements :
Contacter : cerpamweb@wanadoo.fr*